Image not found or type unknown

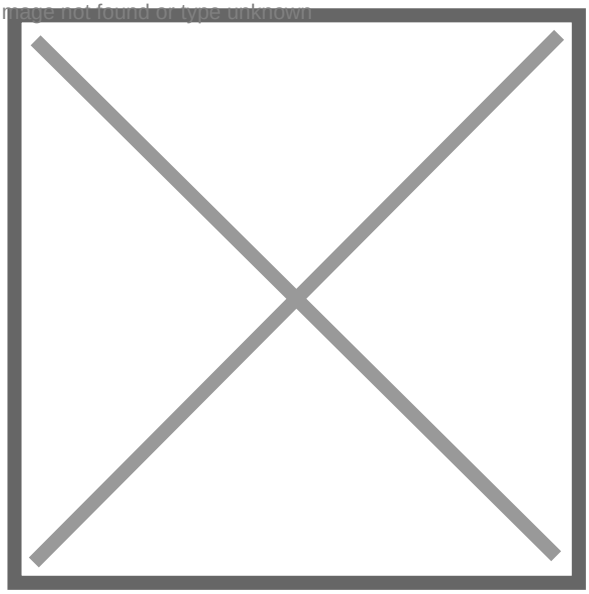

Voiture accidentée par autrui

Par **caplain**, le **11/04/2008** à **16:08**

bonjour
le 24 mars on m'a accidenté ma voiture alors qu'elle était garée. Un expert a donc classé ma voiture épave. Les montants réparation ont été estimés à 3200 euros, donc supérieur à la valeur de la voiture. Il veut me proposer 2300 euros. J'ai eu cette voiture en février 2008 j'ai payé la carte grise 210 euros : c'est une xantia avec clim d'octobre 1998 en parfait état extérieur intérieur avec 103 000 km. Quels sont mes droits aujourd'hui. J'ai regardé sur le net à ce prix je ne retrouverai pas la meme voiture. Va -t-on me remboursé la carte grise ? Je suis sans voiture depuis et c'est la galère, vers qui puis je me retourner. A ce jour aucune nouvelle ni de mon assurance ni de l'expert. Merci de votre aide. VALERIE CAPLAIN

Par **jeetendra**, le **14/04/2008** à **12:37**

bonjours, pour votre probleme si vous n'êtes pas satisfait de l'offre de l'assureur vous pouvez demander une contre expertise pour une nouvelle evaluation ou pour la difference si l'auteur de l'accident est identifié de s'adresser directement à lui pour qu'il paye de sa poche, courage, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés